CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre Dame de Mésage dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de M. Jérôme BUISSON, le Maire.

PRESENTS: Mesdames BADIER Marie-Hélène, BRUNET Christine, GASPARUTTO Mireille, GOBBA Isabelle; Messieurs BUISSON Jérôme, DE ARAUJO Manuel, DI FRUSCIA Daniel, HOPPENOT Yves, LEPINAY Stéphane.

EXCUSES: M. CORREARD Ludovic et M. VALLERA Sandro.

POUVOIR: Mme Myriam THEODORESCO donne pouvoir Mme Isabelle GOBBA.

ABSENTS: Mme HERVIEUX Nathalie, Mme SERRE-COMBE Soline, M. GRAPELOUP Ludovic.

Mme Christine BRUNET a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du conseil municipal du 14 novembre 2024
- 2) Décision modificative n° 1 Budget 2024
- 3) Demande de subvention au titre de la DETR Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche
- 4) Demande de subvention au Département de l'Isère Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche
- 5) Question diverse:
 - remplacement de la chaudière à fioul dans le groupe scolaire de la Romanche

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2024 à l'unanimité.

N° 2024-052 : Décision modificative n°2 - Budget commune 2024.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune de Notre Dame de Mésage,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
65313 – cotisations retraite (élus)	+ 1 000 €
65568 – Autres contributions	+ 5 000 €
65811 – Droit d'utilisation – informatique en nuage	+ 3 000 €
65818 – Autres redevances, concessions, brevets,	+ 1 000 €
licences	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 74 – Dotations et participations	
74748 – Participations autres communes	+ 4 000 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	
752 – Revenus des immeubles	+ 3 000 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	
773 – mandat annulé sur exercice antérieur	+ 3 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	
203 – Frais d'études	+ 15 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	
231 – Immobilisations corporelles en cours	- 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette décision.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

N° 2024-053 : Demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL – « Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école de la commune présente des désordres dans sa structure depuis plusieurs années.

En 2022, la collectivité a fait appel au bureau d'étude EGIS pour réaliser une inspection détaillée du bâtiment et un diagnostic technique sur les désordres du groupe scolaire.

A l'issu de ces deux études, il a été préconisé un ensemble de travaux à court, moyen et long terme afin de consolider et sécuriser l'assise du bâtiment.

A court terme, le bureau d'étude préconise les travaux suivants :

- Réalisation d'un diagnostic du sol par une étude de recherche de cavité par micro gravimétrie.
- Reprise des fissures et des zones d'éclats de l'enrobé.
- Traiter les zones de cavités détectées sous l'enrobé.
- Reprendre les zones d'affaissement et de fissuration du trottoir en partie Ouest de la plateforme le long de la Route de la Commanderie
- Reprendre le plot béton situé sous le préau de l'école maternelle et soutenant le toit du bâtiment.

L'étude de recherche de cavité par micro gravimétrie a été réalisée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023, cette dernière confirme l'absence de cavité sous le bâtiment et l'utilisation des locaux en toute sécurité.

Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser les travaux préconisés à court terme par le cabinet d'études EGIS.

L'ensemble des études réalisées s'élève à 28 442.50 € HT. Les travaux sont estimés à 4 800 € HT. Afin d'être aidé financièrement dans la réalisation de ces travaux, le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la Préfecture de l'Isère afin d'obtenir une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (axe mises aux normes et sécurisation des équipements publics) et/ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (axe scolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

SOLLICITE la Préfecture de l'Isère afin d'obtenir une subvention au titre de la DSIL et/ou DETR pour le projet « Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche ».

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette décision.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

N° 2024-054 : Demande de subvention au Département de l'Isère – « Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école de la commune présente des désordres dans sa structure depuis plusieurs années.

En 2022, la collectivité a fait appel au bureau d'étude EGIS pour réaliser une inspection détaillée du bâtiment et un diagnostic technique sur les désordres du groupe scolaire.

A l'issu de ces deux études, il a été préconisé un ensemble de travaux à court, moyen et long terme afin de consolider et sécuriser l'assise du bâtiment.

A court terme, le bureau d'étude préconise les travaux suivants :

- Réalisation d'un diagnostic du sol par une étude de recherche de cavité par micro gravimétrie.
- Reprise des fissures et des zones d'éclats de l'enrobé.
- Traiter les zones de cavités détectées sous l'enrobé.
- Reprendre les zones d'affaissement et de fissuration du trottoir en partie Ouest de la plateforme le long de la Route de la Commanderie
- Reprendre le plot béton situé sous le préau de l'école maternelle et soutenant le toit du bâtiment.

L'étude de recherche de cavité par micro gravimétrie a été réalisée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023, cette dernière confirme l'absence de cavité sous le bâtiment et l'utilisation des locaux en toute sécurité.

Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser les travaux préconisés à court terme par le cabinet d'études EGIS.

L'ensemble des études réalisé s'élève à 28 442.50 € HT. Les travaux sont estimés à 4 800 € HT. Afin d'être aidé financièrement dans la réalisation de ces travaux, le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Département de l'Isère afin d'obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

SOLLICITE le Département de l'Isère afin d'obtenir une subvention pour le projet « Etudes et réparations des désordres sur le groupe scolaire de la Romanche ».

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette décision.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0